



## **CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Conformément à l'article 17, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts, le Conseil d'administration invite les actionnaires à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mercredi 11 mai 2016 à 14 h 30**, au siège de la société (**32 Boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg**).

L'**ordre du jour** est le suivant.

- 1. Rapport de gestion relatif aux comptes annuels statutaires de l'exercice 2015**
- 2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2015**
- 3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2015**
- 4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes consolidés de l'exercice 2015**
- 5. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2015**

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2016.* »

### **6. Distribution et affectation du résultat**

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve l'imputation de la perte de l'exercice sur le résultat reporté.* »

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,70 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission et primes assimilées'.* »

### **7. Décharge aux administrateurs de la société**

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2015.* »

### **8. Décharge au réviseur d'entreprises agréé de la société**

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2015.* »

### **9. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs**

Proposition de décision : « *L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2016, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 26.000.* »

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.* »

\*\*\*

Conformément à l'article 18 des statuts, les formalités pour être admis à l'Assemblée générale sont les suivantes.

### 1. Date d'enregistrement

La date d'enregistrement des actions est fixée au **27 avril 2016**, soit le quatorzième jour avant l'Assemblée, à 24 heures, heure de Luxembourg.

### 2. Comment participer ?

Seuls peuvent participer et voter à l'Assemblée les actionnaires dont les actions sont inscrites dans les comptes d'un teneur de comptes ou de l'organisme de liquidation le 27 avril 2016, à 24 heures, heure de Luxembourg.

- Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée ou y être représentés sont tenus d'**adresser à la société un avis écrit** qui
  - exprime leur intention de prendre part à l'Assemblée et indique le nombre d'actions dont ils entendent exercer les droits au cours de la réunion ;
  - doit parvenir à la société au plus tard à la date d'enregistrement (soit le **27 avril 2016**).
- En outre, pour prouver leur qualité, les actionnaires doivent demander à l'organisme financier auprès duquel leur compte titres est ouvert d'**établir un certificat de détention** des actions. Ce certificat doit
  - mentionner que le titulaire du compte détient les actions pour compte propre ou agit en vertu d'un pouvoir qui lui a été accordé par le titulaire des droits sur les actions ;
  - parvenir à la société au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le **5 mai 2016**).

### 3. Comment se faire représenter ?

Tout actionnaire peut donner par écrit une procuration pour être représenté à l'Assemblée. A cette fin, il peut utiliser le **formulaire de procuration** disponible sur le site internet [www.brederode.eu/ag](http://www.brederode.eu/ag).

- La procuration doit être **notifiée à la société** par écrit adressé au siège social ou à l'adresse e-mail [info@brederode.eu](mailto:info@brederode.eu) ;
- cette notification doit parvenir à la société au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le **5 mai 2016**) ;
- Toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation applicable, notamment en matière de **conflits d'intérêts** ;
- Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent en outre **se conformer à la procédure d'enregistrement décrite au point 2. ci-dessus**.

### 4. Comment demander un complément de l'ordre du jour ?

Dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de cinq pour cent (5 %) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de l'assemblée générale et déposer des projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale. La demande doit :

- contenir la preuve que le(s) requérant(s) possède(nt) le nombre requis d'actions à la date de leur demande ;

- être accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale ;
- indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle la société peut transmettre l'accusé de réception de la demande ; et
- parvenir au siège social ou à l'adresse e-mail [info@brederode.eu](mailto:info@brederode.eu) au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le **19 avril 2016**).

La demande ne sera examinée lors de l'Assemblée que pour autant que le(s) requérant(s) possèdent encore des actions représentant au moins 5 % du capital souscrit le 27 avril 2016 à 24 heures, heure de Luxembourg.

Le cas échéant, un ordre du jour complété sera publié au plus tard le **26 avril 2016**. Le formulaire de procuration tenant compte de l'ordre du jour complété sera disponible au plus tard le 26 avril 2016 sur le site internet [www.brederode.eu/ag](http://www.brederode.eu/ag).

Les procurations qui seraient notifiées à la société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent, mais sont considérées comme nulles pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décision nouvelles.

## 5. Comment poser une question ?

Tout actionnaire peut poser par écrit aux administrateurs de la société et au réviseur d'entreprises agréé des **questions** au sujet de leurs rapports ou des points portés à l'ordre du jour. Les questions écrites doivent parvenir au siège social ou à l'adresse e-mail [info@brederode.eu](mailto:info@brederode.eu) au plus tard le sixième jour qui précède la réunion de l'Assemblée (soit le **5 mai 2016**) et être accompagnées d'une attestation de la qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement.

## 6. Dénominateur

Au jour de la présente convocation, le nombre total d'actions émises par la société est de 29.305.586 et le nombre total de droits de vote est de 28.101.011.

## 7. Où trouver les documents pertinents ?

Sont accessibles sur le site internet de la société :

- la présente convocation contenant les propositions de décisions, et le formulaire de procuration : [www.brederode.eu/ag/](http://www.brederode.eu/ag/)
- le rapport de gestion relatif aux comptes annuels statutaires de l'exercice 2015 : [www.brederode.eu/publications/rapports-financiers/](http://www.brederode.eu/publications/rapports-financiers/)
- le rapport financier annuel contenant le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2015 : [www.brederode.eu/publications/rapports-financiers/](http://www.brederode.eu/publications/rapports-financiers/)
- la déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2015 : <http://www.brederode.eu/publications/declaration-de-gouvernance/>

Ces documents peuvent aussi être obtenus sur simple demande en s'adressant au siège social :

- Par e-mail : [info@brederode.eu](mailto:info@brederode.eu)
- Par téléphone : +352 2625 9971
- Par fax : +352 2644 1198
- Par courrier : 32 Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg

## **8. En pratique**

Afin de faciliter le respect des formalités, les actionnaires sont invités à se présenter le 11 mai 2016 **entre 14 heures et 14 heures 30**, afin de signer la liste de présence.

Signé le Conseil d'administration